

CANADA  
Province de Québec

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

District de : QC  
No division : 18-Terrebonne  
No cour : 700-11-016463-160  
No dossier : 41-2101877

**Avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic  
(alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)**

**Dans l'affaire de la faillite de  
2818396 Canada Inc.  
de la ville de Boisbriand  
en la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Un bordereau de dividende définitif a été préparé. Annexées au présent avis se trouvent une copie de l'état définitif des recettes et des débours taxés et une copie du bordereau de dividende.
2. Le dividende définitif a déjà été versé.
3. Un avis d'opposition à l'état définitif et au bordereau de dividende doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour supérieure du Québec - St-Jérôme, 25, rue de Martigny O., Saint-Jérôme QC Canada J7Y 4Z1 avant le 20 décembre 2019 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
4. Le soussigné s'adressera au tribunal le 17 janvier 2020, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'affaire susmentionnée.
5. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour supérieure du Québec - St-Jérôme, 25, rue de Martigny O., Saint-Jérôme QC Canada J7Y 4Z1 au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 5 décembre 2019, à Montréal en la province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc  
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751  
F. 514.934.8603

Richter Groupe Conseil Inc.  
1981 McGill College  
Mtl (Qc) H3A 0G6  
[www.richter.ca](http://www.richter.ca)

Montréal, Toronto

(English – Over)

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE QUÉBEC  
 NO DIVISION : 18-TERREBONNE  
 NO COUR : 700-11-016463-160  
 NO DOSSIER : 41-2101877

**COUR SUPÉRIEUR**  
 En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 2818396 CANADA INC., ayant son siège social et principale place d'affaire au 1905 Boul. Lionel-Bertrand, dans la ville de Boisbriand, dans la province de Québec, J7H 1N8.

Failli

**ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)**

**RECETTES**

1. Fonds en Banque		\$	8,143.09
2. Remboursement pré-faillite			7,854.09
3. Taxes			
a) TPS perçues	-		
b) TVQ perçues	-		
c) Remboursements de TPS	-		
d) Remboursements de TVQ	79.27		79.27
4. Intérêts			343.68
<b>RECETTES TOTALES</b>			<b>16,420.13</b>

**DÉBOURS**

5. Frais payés			
a) A la cour			150.00
6. Avis de faillite et de la première assemblée			
a) À 175 créanciers	\$	288.00	
b) Timbres-poste		313.93	
c) Annonce dans le journal		171.36	773.29
7. Avis de dividende définitif et de la demande de libération du syndic			
a) À 31 créanciers		33.00	
b) Timbres-poste		55.80	88.80
8. Dépenses d'administration			
a) Courrier			33.58
<b>DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SYNDIC</b>			<b>1,045.67</b>
9. Taxes			
a) CTI		693.91	
b) RTI		1,384.33	
c) Remises de TPS		-	
d) Remises de TVQ		-	2,078.24
10. Honoraires du Syndic			12,982.37
<b>DÉBOURS TOTAUX</b>			<b>16,106.28</b>
<b>FONDS DISPONIBLES POUR DISTRIBUTION</b>			<b>\$ 313.85</b>
11. PRÉLÈVEMENT			\$ 15.69
12. RÉCLAMATIONS			
a) Créancier en vertu de 81.3 de la LFI			
Dividende brut		313.85	
Moins : Prélèvement		(15.69)	298.16
<b>TOTAL DE LA DISTRIBUTION</b>			<b>\$ 313.85</b>

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 2818396 CANADA INC.  
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)**

**NOTES**

Note 1: Le 22 mars 2016, 2818396 Canada Inc. et 2806436 Canada Inc. ("Débiteurs") ont déposé chacun un avis d'intention de faire une proposition conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité («LFI») du Canada.

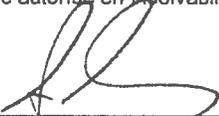
Après la clôture de la transaction, les Débiteurs n'avaient plus la capacité de déposer une proposition viable à leurs créanciers dans le délai requis par la Cour, conformément à l'article 50.4 (8) de la LFI. Malgré cette situation, la Cour a accordé une prorogation de délai les 21 avril 2016, 3 juin 2016 et 14 juillet 2016 afin de faciliter le transfert de tous les actifs à l'Acheteur, nécessaire pour que la transition des activités des Débiteurs vers l'Acheteur soit terminée aussi rapidement que possible et de manière transparente.

Les Débiteurs n'ayant pas déposé de proposition dans les délais prescrits étaient réputés avoir fait une cession le 2 septembre 2016 et Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé Syndic à la faillite, par le séquestre officiel, sujet à confirmation de sa nomination à l'assemblée des créanciers.

**Richter groupe conseil inc.**  
Syndic autorisé en insolvabilité

11/20/2018

Date

  
Andrew Adessky, CPA, CA, CAIRP, SAI

District de: Québec  
 No division: 18 - Terrebonne  
 No cour: 700-11-016463-160  
 No dossier: 41-2101877

**BORDEREAU DE DIVIDENDE**

Dans l'affaire de la faillite de  
 2818396 Canada Inc.  
 de la ville de Boisbriand  
 en la province de Québec

Date déclaré: 26 mai 2017

	Réclamation \$	Total			Intérimaire ou provisoire Paiement \$	Courante		
		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$
<b>Garanti</b>								
GELINAS, JONATHAN	170.77	170.77	8.54	162.23	0.00	170.77	8.54	162.23
HAMEL, LUCIE	143.08	143.08	7.15	135.93	0.00	143.08	7.15	135.93
<b>Total:</b>	<b>313.85</b>	<b>313.85</b>	<b>15.69</b>	<b>298.16</b>	<b>0.00</b>	<b>313.85</b>	<b>15.69</b>	<b>298.16</b>
<b>Total:</b>	<u>313.85</u>	<u>313.85</u>	<u>15.69</u>	<u>298.16</u>	<u>0.00</u>	<u>313.85</u>	<u>15.69</u>	<u>298.16</u>

CANADA  
Province de Québec  
District de Québec  
No division : 18-Terrebonne  
No cour : 700-11-016463-160  
No dossier : 41-2101877

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

**Certificat de Taxation**

**Dans l'affaire de la faillite de  
2818396 Canada Inc.  
de la ville de Boisbriand  
en la province de Québec**

*Jd.*  
Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 1045,67 \$,  
ainsi que sa rémunération à la somme de 12982,37 \$.

Daté le 20 octobre 2019, à Sherbrooke en la province de Québec.

(S) Aurick Gagnon

REGISTRAIRE

COPIE CONFORME

K Turcotte  
REGISTRAIRE ADJOINT C.S.T.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité  
Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI  
1981 avenue McGill College, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: 514.934.3400  
Télécopieur: 514.934.8603

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
NO DIVISION : 18-TERREBONNE  
NO COUR : 700-11-016463-160  
NO DOSSIER : 41-2101877

**COUR SUPÉRIEUR**  
En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE 2818396 CANADA INC., ayant son siège social et principale place d'affaire au 1905 Boul. Lionel-Bertrand, dans la ville de Boisbriand, dans la province de Québec, J7H 1N8.

Débitrice

**ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)**

**RECETTES**

1. Avances de fonds de la Débitrice pour le paiement des honoraires et débours du Syndic (Note 2)	\$	16,123.13
2. Avances de fonds du Syndic pour le paiement des débours		<u>1,149.10</u>
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>17,272.23</b>

**DÉBOURS**

3. Frais payés		
a) Au séquestre officiel		150.00
4. Avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition		
a) À 172 créanciers	\$	288.00
b) Timbres-poste		<u>301.53</u>
5. Dépenses d'administration		
a) Courrier		153.20
b) Téléphone		17.13
c) Déplacements		<u>109.10</u>
<b>DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SYNDIC</b>		<b>1,018.96</b>
6. Taxes		
a) CTI		744.62
b) RTI		1,485.49
c) Remises de TPS		-
d) Remises de TVQ		<u>-</u>
7. Honoraires du Syndic		<u>2,230.11</u>
<b>DÉBOURS TOTAUX</b>		<b>17,272.23</b>
<b>FONDS DISPONIBLES POUR DISTRIBUTION</b>	<b>\$</b>	<b><u><u>-</u></u></b>

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE 2818396 CANADA INC.  
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)**

**NOTES**

Note 1: Le 22 mars 2016, 2818396 Canada Inc. et 2806436 Canada Inc. (les « Débiteurs ») ont déposé chacun un avis d'intention de faire une proposition conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « LFI ») du Canada.

Le 18 mars 2016, suite du processus de vente et à de longues discussions et négociations, les Débiteurs ont accepté une offre selon laquelle la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs serait vendue à un acheteur non lié, Davion Inc. agissant pour le compte de 9338-9641 Québec Inc. (l'« Acheteur »).

Le 21 mars 2016, la CIBC a approuvé l'offre de l'Acheteur, laquelle ne prévoit qu'un recouvrement partiel de la dette garantie de la Banque.

Le 22 mars 2016, les Débiteurs ont chacun déposé une demande d'émission d'ordonnances autorisant une vente d'actifs visant à obtenir l'autorisation de vendre la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs en dehors du cadre de leurs activités (la « Transaction »).

Le 24 mars 2016, le tribunal a rendu une ordonnance approuvant la transaction et autorisant le transfert des actifs des Débiteurs à l'Acheteur, libres de tout lien. À la même date, la Transaction a été finalisée et le produit de la vente a ensuite été remis à la CIBC et à BDC Capital Inc., qui détenaient également des droits sur certains actifs.

Après la clôture de la transaction, les Débiteurs n'avaient plus la capacité de déposer une proposition viable à leurs créanciers dans le délai requis par la Cour, conformément à l'article 50.4 (8) de la LFI. Malgré cette situation, la Cour a accordé une prorogation de délai les 21 avril 2016, 3 juin 2016 et 14 juillet 2016 afin de faciliter le transfert de tous les actifs à l'Acheteur, nécessaire pour que la transition des activités des Débiteurs vers l'Acheteur soit terminée aussi rapidement que possible et de manière transparente.

Les Débiteurs n'ayant pas déposé de proposition dans les délais prescrits étaient réputés avoir fait une cession le 2 septembre 2016 et Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé Syndic à la faillite, par le séquestre officiel, sujet à confirmation de sa nomination à l'assemblée des créanciers.

Note 2: Les Débiteurs ont avancé les fonds pour le paiement des honoraires et débours du syndic.

**Richter groupe conseil inc.**  
Syndic autorisé en insolvabilité

11/20/2018

Date



Andrew Adessky, CPA, CA, CAIRP, SAI

CANADA  
Province de Québec  
District de Québec

No division : 18-Terrebonne  
No cour : 700-11-016463-160  
No dossier : 41-2101877

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

**Certificat de Taxation**  
**AVIS D'INTENTION**  
**Dans l'affaire de la proposition de**  
**2818396 Canada Inc.**  
**de la ville de Boisbriand**  
**en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 1018,96 \$,  
ainsi que sa rémunération à la somme de 14 023,16 \$.

Daté le 2 octobre 2019, à ST-JÉNÔME en la province de Québec.

(S) Jerrick Gagnon

REGISTRAIRE

COPIE CONFORME

J. Trucette  
REGISTRAIRE ADJOINT C.S.T.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité  
Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI  
1981 avenue McGill College, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: 514.934.3400  
Télécopieur: 514.934.8603